

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, le VENDREDI 23 SEPTEMBRE, à 16 h 10, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en CINQUIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 19 h 44).

### ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME (arrivée à 16 h 31 au rapport n° 22/5-001), Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Ibrahim DINDAR, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN (arrivée avant examen des rapports à 16 h 17), Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN (arrivé avant examen des rapports à 16 h 22), Karel MAGAMOOTOO, David BELDA, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Christèle BEAUMIER, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND (arrivée avant examen des rapports à 16 h 18), Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Noela MÉDÉA MADEN, Vincent BÈGUE

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Brigitte ADAME	jusqu'à son arrivée à 16 h 31 au rapport n° 22/5-001	par Gérard FRANÇOISE
Marylise ISIDORE	à compter de son départ à 17 h 35 au rapport n° 22/5-017	par Fernande ANILHA
Éric DELORME		par Gilbert ANNETTE
Philippe NAILLET		par Jean-François HOAREAU
Érick FONTAINE	pour toute la durée de la séance	par Ibrahim DINDAR
Guillaume KICHENAMA		par Marie-Anick ANDAMAYE
Arnaud HUGUET	jusqu'au départ de son mandataire à 19 h 38 au rapport n° 61	par Jacques LOWINSKY
Benjamin THOMAS		par Christelle HASSEN
Aurélie MÉDÉA		par Jean-Max BOYER
Jean-Pierre HAGGAI	pour toute la durée de la séance	par Vincent BÈGUE
Michel LAGOURGUE		par Noela MÉDÉA MADEN

### DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance prise dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (38 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

## ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de	au titre de (la/ du/ l')	rapport n° (thématique)
- Brigitte ADAME	présidente	MDEN de la Réunion	22/5-017
- Jean-Max BOYER	employé		
(*) <i>Aurélie MÉDÉA</i> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	CAP Prévention PÉI	22/5-030 (prévention)
- Geneviève BOMMALAIS	lien de parenté	ASD	(sports)
- Marie-Anick ANDAMAYE	lien de parenté	BCD	(sports)
(*) <i>Arnaud HUGUET</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY)	vice-président	OMS de Saint-Denis	(sports)
- David BELDA	délégué / Ville	SÉDRÉ	22/5-034
- Jean-François HOAREAU	délégués / CINOR	ÉPFR	22/5-035
- Julie PONTALBA			
- Gilbert ANNETTE			
(*) <i>Benjamin THOMAS</i> (mandataire : Christelle HASSEN)			
(*) <i>Arnaud HUGUET</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY)	vice-président	OMS de Saint-Denis	22/5-061
- Jacques LOWINSKY	adjoint règlementaire	protection fonctionnelle	22/5-066
MDEN de la Réunion	Maison de l'emploi du Nord de la Réunion	CAP	Club Animation Prévention
Prévention PÉI	Prévention par des Pratiques éducatives informelles	ASD	Archers de Saint-Denis
OMS de Saint-Denis	Office municipal de Sports de Saint-Denis	SÉDRÉ	Société d'Équipement du Département de la Réunion
CINOR	Communauté intercommunale du Nord de la Réunion	ÉPFR	Établissement public foncier de la Réunion
(*)	élus absents / représentés		

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Alexandra CLAIN	arrivée à 16 h 17	
Julie LALLEMAND	arrivée à 16 h 18	
Virgile KICHENIN	arrivé à 16 h 22	avant examen des rapports
Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY	arrivée à 16 h 26	
Brigitte ADAME	arrivée à 16 h 31	au rapport n° 22/5-001
Marylise ISIDORE	partie à 17 h 35	au rapport n° 22/5-017 en laissant procuration à Fernande ANILHA
Brigitte ADAME (voir élus intéressés : MDEN)	sortie à 17 h 35 revenue à 17 h 39	avant le rapport n° 22/5-017 avant le rapport n° 22/5-018
Jean-Max BOYER (voir élus intéressés : MDEN)	sorti à 17 h 35 revenu à 17 h 44	avant le rapport n° 22/5-017 au rapport n° 22/5-018

**DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE**

(suite)

Monique ORPHÉ	sortie à 17 h 46 revenue à 18 h 02	du rapport n° 22/5-018 au rapport n° 22/5-023
Jacques LOWINSKY	sorti à 18 h 01 revenu à 18 h 09	du rapport n° 22/5-018 au rapport n° 22/5-028
Jacques LOWINSKY	sorti à 18 h 20 revenu à 18 h 27	du rapport n° 22/5-029 au rapport n° 22/5-031
Geneviève BOMMALAIS (voir élus intéressés : ASD)	sortie à 18 h 25 revenue à 18 h 25	avant le rapport n° 22/5-030 au rapport n° 22/5-030 (après le vote des lignes concernées)
Marie-Anick ANDAMAYE (voir élus intéressés : BCD)	sortie à 18 h 25 revenue à 18 h 28	avant le rapport n° 22/5-030 au rapport n° 22/5-032
Brigitte ADAME	sortie à 18 h 27 revenue à 18 h 33	du rapport n° 22/5-031 au rapport n° 22/5-033
Audrey BÉLIM	sortie à 18 h 27 revenue à 19 h 11	du rapport n° 22/5-031 au rapport n° 22/5-051
David BELDA (voir élus intéressés : SÉDRÉ)	sorti à 18 h 36 revenu à 18 h 39	avant le rapport n° 22/5-034 après le vote du rapport n° 22/5-034
Jean-François HOAREAU Julie PONTALBA Gilbert ANNETTE (voir élus intéressés : ÉPFR)	sortis à 18 h 39 revenus à 18 h 41	avant le rapport n° 22/5-035 après le vote du rapport n° 22/5-035
Dominique TURPIN	sortie à 18 h 41 revenue à 18 h 45	du rapport n° 22/5-037 au rapport n° 22/5-040
Jacques LOWINSKY (voir élus intéressés : protection fonctionnelle)	parti à 19 h 38	au rapport n° 22/5-061

**OBJET**      **Gestion de l'effectif communal**  
Création de postes

---

Pour les besoins des services, je vous demande d'approuver la création au tableau des effectifs des emplois des catégories A, B et C figurant à l'annexe jointe.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal.

**OBJET**        **Gestion de l'effectif communal**  
Création de postes

---

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique

Vu le RAPPORT N° 22/5-065 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-François HOAREAU - 1er adjoint au nom de la commission « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable de ladite commission ;

### APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

#### **ARTICLE 1**

Approuve la création au tableau des effectifs des emplois des catégories A, B et C figurant à l'annexe jointe.

#### **ARTICLE 2**

Les dépenses correspondantes seront imputées au Budget principal de la Ville.

Pour les besoins des services, je vous demande d'approuver la création des postes suivants à l'effectif communal.

### I – Création d'emplois permanents de catégorie C

Afin de pallier le manque d'effectif au sein des services municipaux, il est proposé de renforcer les équipes par la création de :

Direction	Emploi	Nombre poste	Grade	Temps travail	Missions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération	Modalité de recrutement
Direction éducation	Agent polyvalent de cantine	13	Adjoint technique	22h	Participer aux activités de production, de distribution et de service des repas. Participer aux activités d'entretien des locaux et matériels. Assurer l'accompagnement et la surveillance des enfants.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés.	Fixé entre 1036.52 € et 1 441,98 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu.	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
Direction des séniors	Agent administratif	1	Adjoint administratif	35h	Réaliser le traitement administratif des dossiers, suivre et gérer l'organisation et assister les membres de la Direction.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 593.25 € et 2 216.49 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
Direction de la Police Municipale	Gardiens policiers municipaux	3	Gardiens brigadiers	35h	Assurer des missions de médiation et de prévention de la délinquance, de surveillance des quartiers et des lieux publics de gestion des foules lors de manifestations..; Doté de pouvoirs de police judiciaire, il peut constater des crimes et délits.	Titulaire du grade de gardien brigadier.	Fixé entre 1 653.86 € et 2 439.57 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des gardiens brigadiers territoriaux.

Direction de l'éducation	Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles (ASEM)	1	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	30.08h	Assister le personnel enseignant pour l'accueil, la surveillance, l'hygiène des enfants, l'encadrement et l'animation des activités éducatives, la préparation et l'entretien du matériel.	CAP d'accompagnement éducatif petite enfance, ou d'une qualification équivalente, ou d'une expérience affirmée dans le domaine de l'enfance.	Fixé entre 1 421.37 € et 1 971.58 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles
Direction des sports	Cabinier	2	Adjoint technique	35h	Réaliser l'entretien quotidien des locaux de la piscine ; Assurer l'accueil des usagers ; Assurer l'entretien courant et le rangement du matériel utilisé	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés.	Fixé entre 1 593.25 € et 2 216.49 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu.	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
Direction de l'éducation	Gestionnaire administratif	1	Adjoint administratif	35h	Réaliser le traitement administratif des dossiers, suivre et gérer l'organisation et assister les membres de la Direction.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 593.25 € et 2 216.49 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
Direction coordination des mairies annexes	Agent polyvalent plan propreté	1	Adjoint technique	35h	Assure l'entretien des espaces verts et voiries communales Balayage des rues et élagage ; Participe à l'embellissement du secteur Assure l'entretien courant et le rangement du matériel utilisé	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés.	Fixé entre 1 593.25 € et 2 216.49 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu.	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
Direction du protocole	Assistant administratif	1	Adjoint administratif	35h	Réaliser le traitement administratif des dossiers, suivre et gérer l'organisation et assister les membres de la Direction.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 593.25 € et 2 216.49 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Direction police municipale	Agent surveillance de la voie publique	1	Adjoint administratif	35h	Effectuer des missions de police sur la voie publique dans ses domaines d'application. Compétences de police judiciaire en matière de surveillance et de prévention des règles relatives à la sécurité et la salubrité publiques.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 593.25 € et 2 216.49 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
Direction coordination évènementiel	Agent polyvalent	1	Adjoint technique	35h	Installer les matériels dans les différentes actions événementielles ; Assurer le suivi des installations des équipements, des matériels de structures lourdes et diverses sur tout le territoire de la Ville ;	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés.	Fixé entre 1 593.25 € et 2 216.49 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu.	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
Direction des sports	Agent d'exploitation	1	Adjoint technique	35h	Réaliser l'entretien du site (intérieur et extérieur), Effectuer les permanences lors des différentes manifestations ; Assurer l'accueil des usagers.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés.	Fixé entre 1 593.25 € et 2 216.49 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu.	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
Direction coordination des mairies annexes	Assistant administratif	1	Adjoint administratif	35h	Réaliser le traitement administratif des dossiers, suivre et gérer l'organisation et assister les membres de la Direction.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 593.25 € et 2 216.49 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Pour l'ensemble des emplois :

- le niveau de rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'agent recruté pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire applicable à son grade, dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, ces emplois pourront être pourvus par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article L.332-14 ou à l'article L.332-8 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.



**II – Création d’emplois permanents de catégorie B**

Afin de pallier le manque d’effectif au sein des services municipaux, il est proposé de renforcer les équipes par la création de :

<b>Direction</b>	<b>Emploi</b>	<b>Nombre poste</b>	<b>Grade</b>	<b>Temps travail</b>	<b>Missions</b>	<b>Niveau de recrutement</b>	<b>Niveau de rémunération</b>	<b>Modalité de recrutement</b>
Direction aménagement urbanisme et patrimoine historique et artistique	Instructeur de permis construire	1	Technicien	35h	Instruire des déclarations et demandes d'autorisation d'urbanisme ; Effectuer la gestion administrative et fiscale des autorisations d'urbanisme ; Contrôler la régularité des constructions et des aménagements réalisés ; Accueillir, informer et conseiller le public	Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 607, 31 € et 2 750, 70 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s’effectuera dans le cadre d’emplois des techniciens territoriaux.
Direction système et circulation de l’information	Technicien informatique	1	Technicien	35h	Gérer les interventions sur le parc informatique ; Installer, configurer et mettre en réseau les postes informatiques ; Dépanner et entretenir les équipements; Assurer l’entretien et la maintenance ; Initier et apporter une assistance technique aux utilisateurs	Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 607, 31 € et 2 750, 70 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s’effectuera dans le cadre d’emplois des techniciens territoriaux.
Direction aménagement urbanisme et patrimoine historique et artistique	Agent technique	1	Technicien	35h	Assurer le suivi technique des bâtiments ; Planifier les interventions en relation avec la direction ; Tenir à jour les registres d’intervention ;	Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 607, 31 € et 2 750, 70 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s’effectuera dans le cadre d’emplois des techniciens territoriaux.

Direction des Sports	Educateur Sportif	2	Educateur des APS	35h	Enseigner une ou plusieurs disciplines sportives dans le cadre de la politique définie par la ville auprès des clubs, écoles de sports, scolaires, quartiers et dispositifs ville, Construire et réaliser des projets sportifs, Apporter une aide administrative aux clubs.	Titulaire du diplôme BEES – BPJEPS	Fixé entre 1 663.56 € et 2 846.97 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des éducateurs des APS territoriaux.
Direction de la culture / Réseau lecture publique	Assistant de conservation	1	Responsable de service Médiabus	35h	Assure la gestion des bus et des équipes du médiabus ; Effectue la veille informatique ; Programme les dessertes ; Participe à l'organisation administrative et budgétaire du service	Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 607, 31 € et 2 750, 70 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques
Direction de la culture / Réseau lecture publique	Assistant de conservation	1	Assistant de conservation	35h	Participe à la bonne organisation de l'espace (rangement, répartition des tâches, gestion des congés) et aux activités de coordination du service (programme d'animation). Relayer et participer à la promotion de la lecture publique	Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 607, 31 € et 2 750, 70 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques
Direction des seniors	Responsable pole club senior	1	Rédacteur	35h	Assure les relations avec les clubs de la ville et développe des activités avec l'aide d'un réseau local. Gere les locaux, le matériel, les activités et le relationnel des clubs seniors de la Ville	Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 607, 31 € et 2 750, 70 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.
Direction Générale Adjointe – Optimisation et méthodes	Référent administratif et financier	1	Rédacteur	35h	Élaborer, suivre l'exécution du budget et ses modifications éventuelles ; Payer les factures ; Effectuer la veille comptable et réglementaire ; Réaliser le traitement administratif des dossiers	Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 607, 31 € et 2 750, 70 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Pour l'ensemble des emplois :

- le niveau de rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'agent recruté pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire applicable à son grade, dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, ces emplois pourront être pourvus par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article L.332-14 ou à l'article L.332-8 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

### III – Création d'emplois permanents de catégorie A

Afin d'accompagner les services dans la mise en œuvre des projets municipaux, il est proposé de renforcer les équipes par la création de :

Direction	Intitulé de fonction	Nombre poste	Grade	Temps travail	Missions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération	Modalité de recrutement
Direction de la commande publique	Responsable pôle acheteur	1	Attaché	35h	Coordonner l'équipe sur l'acquisition des travaux, biens et services dans une recherche du meilleur rapport qualité/prix dans le respect de la réglementation tout en s'assurant et sécurisant la dématérialisation des marchés publics.	Bac + 3 ou qualification équivalente ou expérience affirmée dans le domaine concerné	Fixé entre 1 891.51 € et 4 714.23 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux.
Direction aménagement urbanisme et patrimoine historique et artistique	Chargé d'études	1	Attaché	35h	Participe à l'organisation du pilotage stratégique et opérationnel de la Direction ; Réalisation des études d'aide à la décision ; Participe à la mise en place de procédures internes	Bac + 3 ou qualification équivalente ou expérience affirmée dans le domaine concerné	Fixé entre 1 891.51 € et 4 714.23 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux.
Direction des finances, de la comptabilité et des recettes	Chef de projet qualité comptable M57 et certification des comptes	1	Attaché	35h	Contribuer à la conduite du changement pour améliorer la performance et la qualité des activités comptables ; Organiser les procédures de contrôle et Optimiser les délais et la qualité en comptabilité. Construire un plan de communication interne efficace et renforcer les relations avec la comptable publique;	Bac + 3 ou qualification équivalente ou expérience affirmée dans le domaine concerné	Fixé entre 1 891.51 € et 4 714.23 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Direction développement des territoires	Coordonnateur	1	Attaché	35h	Assurer la définition, la mise en œuvre et l'évaluation du projet d'un territoire donné défini par les instances politiques et administratives. Animer le réseau d'acteurs et de la cellule de coordination.	Bac + 3 ou qualification équivalente ou expérience affirmée dans le domaine concerné	Fixé entre 1 891.51 € et 4 714.23 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux.
Direction générale des services	Délégué aux projets	1	Ingénieur Ingénieur principal	35h	Assiste la Direction générale dans la définition des orientations opérationnelles et stratégiques du service ; Participe aux commissions et aux réunions ;	Bac + 3 ou qualification équivalente ou expérience affirmée dans le domaine concerné	Fixé entre 1 891.51 € et 4 714.23 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Pour l'ensemble des emplois :

- le niveau de rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'agent recruté pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire applicable à son grade, dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, ces emplois pourront être pourvus par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article L.332-8 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.